

Initiatives ministérielles

qu'il revient de décider des modifications à apporter à la Constitution?

En outre, elle a parlé de certains précédents aux États-Unis et du lien qui existe entre les dépenses électorales et l'élection de certains candidats. Je prétends que cela n'a absolument rien à voir avec une campagne référendaire. Cela s'applique, selon moi, lorsqu'il y a des candidats.

• (1140)

Les collègues de la députée ont affirmé que, selon eux, les élections de 1988 avaient été achetées en quelque sorte par certains groupes de pression. Peut-elle me dire si elle a pris connaissance d'une étude savante ou autre prouvant qu'il existe un rapport entre les dépenses effectuées durant la campagne électorale de 1988, au Canada, et le résultat de ces élections?

Enfin, la députée a déclaré que le premier ministre avait rejeté l'idée de permettre aux provinces et aux territoires de participer à la rédaction de la question. Ne croit-elle pas qu'ils jouent déjà un rôle très important dans le cadre du processus actuel pour ce qui est de déterminer la portée de la réforme et qu'ainsi, ils auront une grande influence sur la question? Je sais qu'elle a déjà posé au premier ministre une question à ce sujet, il y a deux semaines, mais sauf erreur, c'était là une question de portée générale qui visait divers groupes autres que les provinces et territoires. Si je ne m'abuse, le premier ministre a répondu alors que si nous consultations tout le monde, il serait impossible d'élaborer une question.

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, l'assemblée constituante est une solution qui a été proposée il y a près de deux ans, au début de la démarche constitutionnelle. De toute évidence, cette solution ne serait guère valable en ce moment. C'est pourquoi nous appuyons l'idée d'un référendum, mais celui-ci doit être juste.

À propos de l'assemblée constituante qui a été proposée au départ, je dois dire que les conférences constitutionnelles que le gouvernement a fini par accepter ressemblaient, à une échelle réduite, à ce qu'aurait pu être une assemblée constituante. Mais cette idée a été rejetée dès le départ. Elle était trop différente, il ne fallait pas sortir des sentiers battus.

Bien des pays ont eu recours à la formule de l'assemblée constituante, et les modèles sont nombreux. Il y a bien des voies que nous aurions pu choisir au départ, mais nous n'en sommes plus au début du processus. La plupart des Canadiens souhaitent de tout coeur que le processus constitutionnel aboutisse.

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: Je suis certainement d'accord pour dire que nous avons besoin, à la Chambre, de discuter davantage de questions d'économie, des problèmes des localités qui, partout au Canada, ont désespérément besoin d'aide, des services qu'il faut soutenir, des chômeurs, dont le gouvernement devrait se préoccuper, et de la réorientation de la politique économique.

À propos des études sur la question des dépenses pendant les campagnes référendaires, il s'est fait beaucoup de travail au sujet des référendums en Californie et au Canada. Je n'ai pas lu d'études qui auraient été faites sur les dépenses pendant le débat sur le libre-échange en 1988, ce à quoi le député faisait allusion, je présume. Toutefois, il me semble probable que tous ceux qui ont dépensé des millions de dollars juste avant les élections de 1988 l'ont fait pour appuyer l'accord canado-américain, pour convaincre les Canadiens et pour leur inspirer la crainte. Ils n'ont pas agi de la sorte en pensant que cet argent ne servirait à rien. Ils ont fait des dépenses parce qu'ils savaient que cela exercerait une influence sur les Canadiens. Ces dépenses influencent les Canadiens. Pas besoin d'études savantes pour tirer cette conclusion. Ceux qui ont dépensé des millions de dollars ne l'ont pas fait en croyant que ce serait inutile. Ils croyaient pouvoir semer la peur. Les Canadiens, y compris ceux qui ont appuyé l'accord commercial, savent aujourd'hui que cet accord se traduit par des pertes d'emplois.

J'en arrive enfin à la question que j'ai posée au premier ministre. J'ai demandé expressément au premier ministre s'il ferait place à une participation des provinces, des territoires et des autochtones, soit les trois parties aux pourparlers constitutionnels, en plus du gouvernement fédéral. Le premier ministre a clairement répondu par la négative. Selon lui, la question relève du gouvernement fédéral.

Si je pose la question, c'est simplement par souci d'assurer le succès du processus. Cessons de nous préoccuper des prochaines élections. Essayons de travailler dans l'intérêt du pays et faisons-le ensemble, sans aucun esprit de parti.

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): Le débat reprend avec l'honorable ministre du Travail et député de Verchères.

L'hon. Marcel Danis (ministre du Travail): Merci, monsieur le Président, de me donner l'occasion de participer au débat en troisième lecture du projet de loi C-81.